



Part sur maison en cas de divorce

Par **becquet_old**, le **21/05/2007 à 13:50**

bonjour, je suis marié depuis 17 ans et nous possédons une maison. cette maison est au nom de ma femme. Pouvez-vous me dire si j'ai droit à une part sur cette maison en cas de divorce ?

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007 à 21:40**

Bonjour.
Le nom sur le titre de propriété n'a pas d'importance.
Comment le bien a-t-il été acquis ?
Et puis, surtout le bien a-t-il été acquis pendant le mariage ?
Cdt.

Par **becquet_old**, le **22/05/2007 à 11:05**

Le bien a été acquis avant le mariage, nous avons acheté la maison en 1985 quand nous vivions maritalement 5 ans auparavant la valeur de ce bien était de 180.000 francs et ma femme a apporté 50.000 francs

Par **Jurigaby**, le **22/05/2007 à 13:55**

Bonjour.
Je comprends pas :
"le bien a été acquis avant le mariage" et "nous avons acheté la maison en 1985 quand nous vivions maritalement"
Faut savoir ? Alors marié ou pas marié au moment de l'achat ?